



Elections TPE dans la Prestataires de services : La médaille d'or revient à la CGT !

Les résultats des élections TPE (concernant les salarié-e-s des Très Petites Entreprises dont l'effectif est inférieur à 11 salarié-e-s) viennent de tomber.

La CGT conserve sa première place dans les TPE couvertes par la convention collective des Prestataires de services tertiaires. Elle améliore même son score en passant de **22,79%** à **23,79%**.

Voici la tendance pour les autres organisations syndicales :

- -4 points pour la CFDT ;
- -5 points pour FO ;
- +3 points pour la CFTC ;
- +0,20 points pour la CFE-CGC ;
- -0,19 points pour SUD/SOLIDAIRES ;
- +0,68% pour l'UNSA.

Même si ces résultats ne présagent pas de notre représentativité globale dans la branche (*celle-ci devrait être connue vers le mois d'avril après concaténation et l'ajout des scores obtenus lors des premiers tours des élections CSE*), elle indique clairement que les salarié-e-s les moins protégé-e-s, car n'ayant pas accès à des représentant-e-s du personnel, font confiance à la CGT pour leur garantir des droits à la hauteur de leurs attentes.

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont voté pour notre organisation et nous assurons de toujours nous trouver à leur côté pour faire respecter leurs droits face à un patronat de plus en plus décomplexé.

Comme indiqué dans notre profession de foi, nous porterons les revendications suivantes :



- Un premier niveau de rémunération à 2.000 € brut ;
- L'indexation automatique de la grille de rémunération sur l'inflation ;
- Qu'aucun « Cadre » ne perçoit une rémunération inférieure au Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) ;
- L'arrêt de l'annualisation du temps de travail qui n'a d'autre but que le non-paiement des heures supplémentaires ;
- Idem pour le forfait jours et ce pour les mêmes raisons ;
- La mise en place des 32 heures hebdomadaires avec embauche à la clef ;
- La prise en compte des temps de préparation pour les animateur-trice-s commercial-e-s ;
- L'indexation automatique des remboursements des frais professionnels sur le coût de la vie ;
- La mise en place d'activités sociales et culturelles de branche bénéficiant à l'ensemble des salarié-es, notamment, celles et ceux des TPE, car le droit aux loisirs, culturels et sportifs, ne doit pas être réservé aux seuls personnels des entreprises de plus de 50 salarié-e-s.
- Et bien d'autres encore...

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit de flasher le QR-Code à gauche ou d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Presta »



Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

- Employé Technicien Agent de maîtrise
 Cadre Ingénieur

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.